

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 21 juin 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1– Décision du 18 avril 2017 :**

Portant sur l'achat de bureaux pour l'école élémentaire publique par le fournisseur SARL Hephaïstos – Rivière sur Tarn (12) pour un montant de 1 591.20 € HT soit 1 909.44 € TTC.

**2– Décision du 20 avril 2017 :**

Portant sur l'achat d'une débroussailleuse autoportée par le fournisseur SARL St Jean Auto services – Saint Jean le Centenier (07) pour un montant de 5 293.34 € HT soit 6 352.01 € TTC.

**3– Décision du 12 mai 2017 :**

Portant sur l'achat d'un véhicule électrique utilitaire pour le service technique par le fournisseur NEGOCYAL- ZA Saint Vincent – CHALLES LES EAUX (73) pour un montant de 23 666.00 € TTC après déduction du bonus écologique (6 000.00 €) et de la reprise de l'ancien véhicule (4 000.00 €).

**4– Décision du 15 mai 2017 :**

Portant sur l'étude pour la numérotation métrique des voies et la géolocalisation des maisons d'habitations pour la mise en place de l'adressage par le fournisseur

SIGNACONCEPT – SAOU (26) pour un montant de 3 925.00 € HT soit 4 710.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**7-Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire	Immeuble
31.03.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1760 – D 1763
31.03.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 210
06.04.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1928
15.05.2017	Me FRIZET – BUTO - Viviers	D 349 – D 348 – D 360 – D 1154

Fait à Alba La Romaine, le 21 juin 2017.

Le Maire,  
André VOLLE.



.../...